



Ville d'Iqaluit  
1085, rue Mivvik  
C.P. 460  
Iqaluit (Nunavut)  
X0A 0H0

# Message d'intérêt public

**En la présence de feux clignotants d'urgence, rangez-vous à droite**

**1<sup>er</sup> août 2023 — Iqaluit, Nunavut**

---

La Ville d'Iqaluit souhaite rappeler aux automobilistes qu'il faut donner la priorité dans les rues de la ville à tout véhicule d'urgence dont les feux clignotants et les sirènes sont en fonction.

En d'autres termes, lorsque vous voyez les gyrophares allumés et entendez les sirènes, rangez votre véhicule sur l'accotement et laissez passer le ou les véhicules d'urgence.

En vertu du règlement 943 de la Ville d'Iqaluit, sec. 2.25, ne pas accorder la priorité à un véhicule d'urgence est passible d'une amende de 500 \$.

La Ville souhaite aussi rappeler aux piétons et aux cyclistes qu'il est de leur devoir de laisser la place aux véhicules d'urgence. Veuillez prendre un moment pour rappeler aux jeunes membres de la communauté et aux visiteurs de faire attention aux feux clignotants.

Ensemble, nous pouvons contribuer à faire d'Iqaluit un endroit sécuritaire pour nous tous.

##

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Kent Driscoll**, gestionnaire des communications et du service à la clientèle  
867-979-5607 k.driscoll@iqaluit.ca